

Message reçu le 15 mai 2023 à 10 h 27 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

SERRURIER G.

Sujet:

Projet Eolien au Mont HUET à CORMONT

Message:

Monsieur,

J'ai découvert avec surprise ce projet éolien sur la commune de CORMONT. Avec surprise car le SRE (Schéma Régional Eolien) classe cette zone en zone défavorable d'implantation. Imaginez construire un bâtiment dans une zone non-constructible ? Je n'imagine pas !

Nous constatons depuis l'année dernière la présence régulière et même la nidification des prédateurs de ces oiseaux (rapaces : faucons crécerelles, busards saint martin, busards cendrés) Une apicultrice locale va implanter cette année ses ruches au vu du potentiel mellifère des bandes fleuries.

Ainsi, je vous demande de prendre en compte les points suivants :

BIO DIVERSITE :

- *Le projet est situé dans une ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux). Ce classement est lié notamment au fait qu'il s'agit d'un couloir majeur de migration européen. Les effets des éoliennes sur les oiseaux sont connus (évitement et mortalité). Les ZICO ne représentent que 6% de la surface du département, il est donc logique de ne pas implanter des éoliennes dans de telles zones et de respecter les zones favorables au développement éolien du département. Ce projet, cumulé au projet de Longvilliers, formerait une barrière de 2,8 km de large sur ce couloir de migration.*

- *De plus, pour être régulièrement sur le terrain, je ne peux croire à la pertinence de l'étude sur la mortalité après implantation, tant la zone est riche en prédateur et notamment en renard. Ces derniers auront vite fait de comprendre et prospecter cette zone riche en nourriture et de se servir chaque nuit. Pour que cette étude soit objective, il faudrait clore intégralement la zone de chute potentielle des oiseaux.*

- *L'étude d'impact ne reprend pas l'ensemble des « fascines » implantées pour lutter contre l'érosion alors qu'il s'agit de véritables haies.*

De plus, un projet éolien dans ce secteur empêcherait les actions en cours et futures pour la lutte contre l'érosion (implantation de haies notamment) alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur de ce plateau.

- *La zone d'implantation potentielle est située dans plusieurs cônes de vues remarquables à partir ou vers des monuments historiques emblématiques du Montreuillois. Ces cônes sont dits « sensibles » et donc à protéger. Ils sont clairement visibles dans le SRE. Ces cônes de visibilité protégés ne représentent que 15% de la surface du pas de calais. Il est opportun de préserver leur intégrité.*

Les vestiges et cavités de ce site sont un lieu particulièrement propice aux chauves-souris, il est préjudiciable pour la pertinence de l'étude qu'il n'ait pas été visité...

ECONOMIE LOCALE

Je m'aperçois que l'argument majeur en faveur du projet est lié à la manne financière apporté par l'entreprise exploitante aux collectivités locales.

Pouvez vous mettre dans la balance la baisse d'activité liée au tourisme. Je doute fort que ce projet attire des touristes dans notre secteur..

Le SRE prévoit d'augmenter les parcs existants. Le parc de Cormont va être démonté prochainement. Il n'y aura donc plus de parc en exploitation sur la zone. Il convient donc de respecter le SRE qui a classé la zone défavorable à l'implantation et d'aller augmenter d'autres parcs existants qui se situent en zone favorable.

Cordialement.

G.SERRURIER, membre de l'association "les ondulations Montreuilloises"

Message reçu le 16 mai 2023 à 17 h11 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

NATHALIE WINTER

Sujet:

EOLIEN DU MONT HUET

Message:

Bonjour,

Quel dommage de dénaturer sans cesse les superbes paysages de notre si belle vallée.

Ne croyez-vous pas qu'il y a assez d'éolien dans notre département ?

Bien cordialement

Message reçu le 17 mai 2023 à 19 h31 :

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Florence Manhaeve

Sujet:

participation enquête publique

Message:

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DU MONT HUET

Je ne comprends pas comment de tels projets puissent voir le jour sur des zones jugées non propices à l'éolien. Les services de l'état travaillent depuis des années pour déterminer des secteurs favorables à l'implantation d'éoliennes terrestres mais il semble que certains maires ainsi que les promoteurs dédaignent outrageusement ces documents.

Certes, ces documents ne sont pas « opposables » mais ils n'en demeurent pas moins une référence irrécusable et légitime.

En effet, la DREAL a réalisé « une cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien terrestre achevée en janvier 2022 » et ce projet est situé dans une zone dans laquelle le développement éolien est à éviter que ce soit sous l'angle paysager, du patrimoine historique et architectural ou de la biodiversité.

Je les cite :

1/ « Enjeux majeurs conduisant à privilégier l'évitement : Natura 2000, paysages emblématiques, cigogne noire... »

« Forts enjeux régionaux nécessitant un travail approfondi pour respecter La séquence Eviter, Réduire, compenser, saturation, enjeux busards, ... »

Or, dans ce projet, est relevée une intensité très élevée de flux de laridés (espèces d'oiseaux protégés) ayant un vol à moins de 200 m d'altitude ainsi que la présence d'espèces protégées d'intérêt communautaire menacées (cigogne blanche, cigogne noire, milan noir)

Selon la MRAE, ce projet cumulé à celui de Longvilliers va former « un ensemble de 2.8 kms de long et peut avoir un effet barrière important pour les oiseaux et les chauves-souris. Par ailleurs, le changement de gabarit des éoliennes et la configuration du parc renouvelé pourrait engendrer un risque accru de mortalité par collision »

De plus, « des impacts résiduels importants sont attendus sur des espèces protégées d'oiseaux en période de migration ».

En outre, le site d'implantation est situé sur une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) « plateaux agricoles des environs de Frencq » et sur une voie majeure migratoire à l'échelle européenne pour les oiseaux !! Sans oublier la proximité, dans un rayon de 20 kms, de 14 sites Natura 2000 et 34 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique).

Pas moins de 57 espèces protégées ont été inventoriées dont 6 espèces d'intérêt communautaire et 29 espèces patrimoniales !

Concernant les chauves-souris, entre 14 à 19 espèces ont été recensées, toutes protégées dont 6 espèces faisant l'objet d'un plan national d'action : le Grand Rhinolophe, la Sérotine commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la pipistrelle de Althusius et la pipistrelle commune.

Est-il sérieux de proposer de nouvelles études après l'implantation des éoliennes quand il est trop tard ou des périodes de bridages totalement insuffisantes ? A quoi servent donc les études préalables ?

2/ « Enjeux conduisant à privilégier l'évitement en provenance des SRE : paysages emblématiques, paysages à petite échelle »

L'Atlas des Paysages considère Les Ondulations montreuilloises dont Cormont fait partie comme « l'un des Fleurons » de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais.

Le SRE (Schéma Régional Eolien) parle du « Plateau Montreuillois avec des interfluves très étroits (5 à 6 km) qui séparent des vallées de 60 m de dénivelé dans la partie amont, ce qui rend les implantations d'éoliennes très difficiles. Les implantations de parcs éoliens, qui nécessitent de dialoguer avec des paysages très amples et très vastes, sont malvenues dans ces micro-plateaux, pour une question évidente d'échelle leurs silhouettes géantes bouleverseraient durablement l'échelle de perception du paysage. Une seule éolienne suffirait à écraser ces paysages intimes. »

3 / « Enjeux conduisant à privilégier l'évitement en provenance des SRE, patrimoine architectural (zones proches) »

« Forts enjeux régionaux, patrimoine architectural (zones éloignées) »

Ces éoliennes gigantesques du haut de leur 150 m seront encore bien plus visibles des remparts de Montreuil-sur-mer et du château « classé » de Longvilliers.

Je suis donc contre ce nouveau projet.
